

LA HOUILLE

PROVINCES MARITIMES—NOUVELLE UTILISATION
PAR LES INDUSTRIES LOCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme il a eu plusieurs jours pour y réfléchir, peut-il nous dire s'il consent à déposer le mémoire que lui ont présenté les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, en date du 7 mars, au sujet de la mise en valeur accrue des ressources dans la région atlantique, grâce à l'utilisation du charbon des Maritimes?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce qu'on a déjà déclaré à ce sujet.

M. Robichaud: Une autre question. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'on a signalé le mémoire à l'attention du ministre des Mines et des Relevés techniques, et aux membres de l'Office fédéral du charbon?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ma première réponse vaut aussi pour cette dernière question.

M. Robichaud: Pas de réponse du tout.

(Plus tard)

M. Robichaud: Pourrais-je poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques avant qu'il quitte la Chambre? Pourrait-il dire à la Chambre si le mémoire que les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont présenté au premier ministre du Canada le 7 mars a été porté à son attention et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date en a-t-il pris connaissance?

L'hon. Jacques Flynn (ministre des Mines et des Relevés techniques): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Robichaud: A quelle date?

L'hon. M. Flynn: Ces renseignements sont d'ordre statistique; si le député inscrit une question au *Feuilleton*, on y répondra.

LA FONCTION PUBLIQUE

FAVORITISME—DÉCLARATION SUR L'ATTITUDE DU
GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Port-Arthur, se reportant à un article de journal sur le favoritisme dans les nominations—article qui citait en partie certaines

[L'hon. M. Harkness.]

vues du président de la Commission du service civil du Canada—a demandé si le gouvernement fédéral avait révisé ses vues dans ce qu'il a appelé le même sens.

Il est évident que M. Hughes exprimait une opinion personnelle sur un domaine d'emploi sur lequel le gouvernement fédéral n'exerce aucune autorité, c'est-à-dire les nominations à des postes provinciaux qui échappent à la compétence de la fonction publique provinciale.

En réponse à la question de l'honorable député, je dirai que les vues du gouvernement à propos du service civil fédéral ont été énoncées à certaines occasions, notamment dans la loi sur le service civil qui a été adoptée par le Parlement au cours de l'année écoulée, dans les débats sur ce bill, et dans les règlements édictés aux termes de cette loi, il y a deux ou trois semaines. Ces vues n'ont pas été révisées dans le sens que laisse entendre la question de l'honorable député.

LES ÉDIFICES DE L'ÉTAT

BEAUCEVILLE (P.Q.)—RECOUVREMENT D'UNE
SOMME PAYÉE EN TROP

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Quelles mesures se propose-t-il de prendre pour recouvrer les \$8,000 payés en trop à un partisan de l'Union nationale à propos du bureau de poste de Beauceville, comme l'a prétendu l'honorable député de Beauce?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, voyant qu'il s'agit ici du chant du cygne de l'honorable député de Laurier, pseudo-chef du Québec qui n'a jamais été rien d'autre, je lui dirai qu'à l'automne, s'il est réélu, nous accueillerons avec plaisir sa collaboration enthousiaste au comité des comptes publics qui se chargera d'étudier à fond cette affaire; s'il n'est pas réélu, nous pourrions alors l'employer comme avocat spécial pour l'aider à se tirer d'affaire.

L'hon. M. Chevrier: J'ai posé au ministre une question et il me répond par un discours. Si je lui ai posé cette question, c'est qu'il a refusé de répondre à la première. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas rempli l'engagement qu'il avait pris de soumettre les allégations de l'honorable député de Beauce sans délai au comité des comptes publics? Ayant proposé cela, il a alors refusé que l'affaire soit déferée au comité des comptes publics.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'impression qu'on reprend ici une affaire qui a été traitée l'autre jour.